# Lyon (69) : Fatimé Tone, étudiante préparant le concours de la magistrature, célébrait une « magnifique victoire » après l'agression de Quentin Deranque

18/11/2026 à 14h39



**Mise en examen dans l'enquête sur la mort de Quentin Deranque, Fatimé Tone, présentée comme une responsable de la Jeune Garde, préparerait le concours de la magistrature, selon le journaliste Jean Bexon. Des conversations Signal révélées par *L'Infiltré* montrent des messages qui lui sont attribués, célébrant les affrontements du 12 février à Lyon avant des consignes de nettoyage des téléphones et appartements.**

## Jean Bexon révèle sa préparation au

## concours de la magistrature

Le 18 novembre 2026, le journaliste **Jean Bexon**, de *Boulevard Voltaire*, publie sur X une nouvelle information concernant Fatimé Tone, âgée de 24 ans et mise en examen dans le dossier. Selon lui, elle est étudiante à l'**Institut d'études judiciaires** et prépare le concours de la magistrature. Le journaliste écrit : « Fatime Tone […] est étudiante à l'Institut d'Études Judiciaires préparant au concours de la magistrature. » Cette information sur sa formation est rapportée par Jean Bexon ; l'établissement précis n'est pas indiqué dans sa publication.

Un institut d'études judiciaires propose des préparations à différents concours et examens juridiques. La préparation évoquée n'implique ni admission à l'École nationale de la magistrature ni exercice de la profession de magistrat.

## 12 février : « une magnifique victoire » après les affrontements

Quentin Deranque, 23 ans, est violemment frappé à Lyon le 12 février 2026, en marge d'une conférence de Rima Hassan à Sciences Po Lyon. Il succombe à ses blessures le 14 février.

Dans les échanges Signal publiés par *L'Infiltré* et repris le 18 novembre par *Le Journal du dimanche*, un message attribué à Fatimé Tone, sous le pseudonyme « Fatimax », est envoyé le 12 février à 18 h 56. Elle y évoque un affrontement à Lyon et salue une « magnifique victoire », tout en signalant des blessés parmi ses camarades.

À 23 h 18, elle félicite à nouveau les participants, décrivant les événements comme « une belle victoire pour nous ». Elle leur fait savoir qu'ils peuvent être fiers de leur rôle. À cet instant, Quentin Deranque se trouve hospitalisé dans un état critique.

## 13 février : « tout le monde clean à fond son téléphone et son appart »

Le lendemain, le ton des conversations change. Plusieurs militants redoutent des perquisitions. Selon les messages reproduits par *L'Infiltré*, Fatimé Tone transmet cette instruction : « tout le monde clean à fond son téléphone et son appart ». Le message mentionne également les autocollants et affiches et des contacts anticipés avec les avocats du groupe.

À 14 h 23, elle annonce prématurément le décès de Quentin Deranque en écrivant : « le faf est visiblement décédé ». La mort du jeune homme ne sera constatée que le 14 février. Dans la suite de son message, elle évoque surtout les conséquences politiques à venir et appelle les membres du groupe à rester solides.

## Une photographie avec Raphaël Arnault, et une demande de remise en liberté rejetée

Jean Bexon a par ailleurs publié, le 2 novembre, une photographie présentée comme montrant Fatimé Tone en compagnie du député LFI Raphaël Arnault quelques semaines avant les violences. Il rapporte qu'elle serait soupçonnée d'avoir créé une conversation Signal réunissant plusieurs personnes mises en cause dans le dossier. La présence du compte de Raphaël Arnault dans ces conversations a été révélée par *L'Infiltré* ; elle ne prouve pas, à elle seule, qu'il en ait lu chaque message.

Le journaliste indique également que la cour d'appel de Lyon a refusé une demande de remise en liberté de Fatimé Tone, qui

restait en détention provisoire à la date de cette information.

Les déclarations et messages publiés éclairent le fonctionnement et les réactions de ce groupe militant. Ils ne permettent pas, à eux seuls, d'établir la participation physique de Fatimé Tone à l'agression. Les responsabilités pénales des personnes mises en examen restent soumises à l'instruction et à la présomption d'innocence.

**Sources :** Jean Bexon, X, 18 novembre 2026 (études judiciaires) ; Le Journal du dimanche, 18 novembre 2026, d'après l'enquête de *L'Infiltré*, n° 8, novembre 2026 ; Jean Bexon, publications des 2 et 18 novembre 2026.